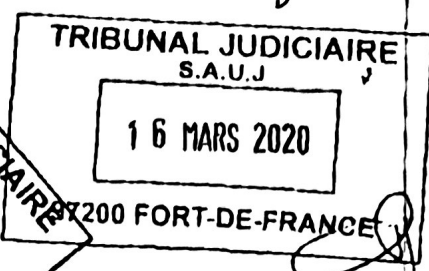


Doyen



BRIVAL Terence
Résidence Opalines
Rue de la Dorsale Bat M2B Ste 28
97200 FORT DE FRANCE

Rappel dossier complet
déposé le 16 MARS

Fait le 13 mars 2020 à Fort de France.

A l'attention du Doyen des juges d'instruction

Objet : Demande d'instruction concernant le dossier sensible N°19247000154

Monsieur le Doyen des Juges,

Je me permets en ce jour de vous écrire ce courrier afin de faire appel à votre bienveillance constitutionnelle concernant des méthodes illégales, allant clairement à l'encontre de l'état de droit perpétrés par de hauts représentants dépositaires de l'autorité publique.

Effectivement je peux vous affirmer et vous prouver irréfutablement la mise en place d'une opération d'infiltration du GIGN visant à déclencher une fusillade devant une caméra au milieu de 400 jeunes martiniquais et guadeloupéens. Cela s'est passé lors d'un festival privé au village de la pointe (Vauclin) en date du 07-08-09-10 juin 2019.

Opération validée sous les ordres de Monsieur le Préfet Franck Robine et Monsieur le Procureur de la République Renaud Gaudetil.

Il s'agissait d'orchestrer une fusillade filmé puis d'interpeller un ou deux individus considérés comme lourdement armés et dangereux ; tous cela sans jamais se préoccuper de la présence de jeunes, de familles et mêmes de nourrissons présents sur le site au moment des faits.

Vous comprendrez donc qu'à part le fait que les personnes impliquées soient les mêmes qui contrôlent le processus judiciaire, j'ignore pourquoi ma plainte n'a pas été prise en considération.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie de la plainte que j'ai déposé entre les mains de Monsieur le Procureur de la République. je vous adresse également copie de sa décision de classement sans suite. Je vous adresse également la main courante faite à l'IGPN expliquant les faits (ressentis à chaud), ainsi que l'audition effectuée par le commandant Yann Rozec sous demande de Monsieur le Préfet juste avant le déclenchement de l'opération.

Je vous assure avoir pleine conscience de la gravité des accusations que je porte, c'est pour cela que je vous mets à disposition le procès-verbal de constat fait par un cabinet d'huissier de justice attestant irréfutablement l'ensemble de mes dires.

1/3